

Conseil Municipal du 30 Mars 2016

Compte-Rendu

Désignation d'un secrétaire de séance

Dominique GIRONNET est désigné secrétaire de séance

1- Informations du Maire**2- Adoption du Procès-Verbal 2016-02 du 24 février 2016**

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2016/02 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 24 février 2016.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, moins 5 abstentions, d'adopter le Procès-Verbal 2016/02 du 24 février 2016.

3- Finances Communales**3.1. Programmation pluriannuelle des investissements 2016-2020**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner le Projet de Programmation Pluriannuelle des Investissements -P.P.I.- pour le mandat 2016-2020 présenté de la façon suivante :

Thématique	Budget global	Opérations principales
Solidarité, Accessibilité	1 200 000 €	Maison de l'Emploi et de l'Action Sociale, Halte-Répit, Accessibilité, Défibrillateurs
Travaux, Urbanisme, Développement Durable	1 300 000 €	Isolation, Chaufferie, Enfouissement des réseaux téléphoniques, Pilotage énergétique
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse	2 400 000 €	Ecole Montizalguier, Ecole Belbèze, Multi-Accueil petite enfance, Aires de jeux
Sport, Loisirs, Culture, Communication	3 200 000 €	Piscine, Dojo, Locaux stade Saint-Caprais
Moyens techniques	600 000 €	Véhicules, Informatique, Etudes
Achats et Travaux divers	2 100 000 €	Entretien courant des bâtiments
TOTAL	10 800 000 €	

Les investissements de ce mandat sont caractérisés pour l'essentiel par la réhabilitation et la rénovation de notre patrimoine communal afin de prolonger durablement sa durée de vie et ne pas alourdir la section fonctionnement du budget mais au contraire grâce à l'amélioration des performances énergétiques, d'entretien ou d'usage de ces bâtiments, produire des économies de fonctionnement.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce document a été élaboré par la Municipalité, au cours du 1^{er} trimestre 2016, en prenant en compte l'environnement financier global des Collectivités Territoriales de notre pays.

Ce document n'est pas figé ; il est susceptible d'évoluer chaque année.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, moins 4 votes contre et 5 abstentions, d'adopter la Programmation Pluriannuelle des Investissements pour le mandat 2016-2020, ci-dessus présentée.

3.2. Taux des impôts communaux 2016

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le vote des Impôts Communaux comme indiqué ci-dessous :

Nature des taux	Base d'imposition prévisionnelle 2016	Taux proposés	Produits attendus
Taxe d'habitation	20 422 000	5.71	1 166 196
Taxe Foncière (bâti)	19 460 000	11.23	2 185 358
Taxe Foncière (non bâti)	26 900	40.24	10 825
Total	39 909 900		3 362 279

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, moins 5 abstentions, d'adopter les taux des Impôts communaux comme mentionnés dans le tableau ci-dessus.

3.3. Budget Primitif 2016

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du projet de Budget Primitif 2016, joint à la présente note, examiné par la Commission Finances et Budget, le 21 Mars 2016.

Celui-ci a fait l'objet d'une présentation détaillée en Conseil Municipal.

Le Budget Primitif présente un suréquilibre en section de fonctionnement comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	3 515 086.65	3 515 086.65
Fonctionnement	13 271 698	18 832 091.40

Et intègre le résultat anticipé du Compte Administratif 2015 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : 7 532 985.05 € (article R002)
- Déficit d'investissement reporté : - 232 617.65 € (article R001)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, moins 8 votes contre, d'adopter le Budget Primitif 2016. Madame Isabelle GODEAS et Monsieur Xavier MANGOGNA, membres de bureau d'associations, ne participe pas au vote du Budget Primitif 2016.

3.4. Rénovation du groupe scolaire Montizalguier - Autorisation de Programme et Crédits de paiement

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de rénovation vont être mis en œuvre sur le groupe scolaire Montizalguier, notamment pour la rénovation énergétique et la mise en accessibilité des bâtiments.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer favorablement sur l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement suivants :

Opération	Autorisation de Programme	Crédits de paiement au titre de l'exercice N	Crédits de paiement Reste à financer N+1	Crédits de paiement Reste à financer
Rénovation du Groupe Scolaire Montizalguier	1 500 000.00	850 000.00	650 000.00	0.00

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adopter l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement ci-dessus énoncés.

3.5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'opération - Locaux techniques et de convivialité du complexe sportif Saint Caprais – Opération phare 2015 –

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite engager la réalisation de travaux de construction de locaux techniques et d'une salle de réception au niveau du stade Saint-Caprais afin de répondre aux besoins des nombreux utilisateurs de cet équipement et de promouvoir la pratique sportive.

Cette opération, évaluée à 265 000 € TTC pour l'ensemble de l'opération, dont 190 000 € HT de travaux, peut faire l'objet, en tant qu'opération phare 2015, d'une subvention à hauteur de 30% maximum du montant des travaux par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à solliciter en tant qu'opération phare de la commune pour l'année 2015 une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'opération de construction de locaux techniques et d'une salle de réception au stade Saint-Caprais, et à signer les pièces administratives y afférant.
- De l'autoriser à signer la demande de Permis de Construire correspondante

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- *D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter en tant qu'opération phare de la commune pour l'année 2015 une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'opération de construction de locaux techniques et d'une salle de réception au stade Saint-Caprais, et à signer les pièces administratives y afférant.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de Permis de Construire correspondante*

3.6. Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'opération - Locaux techniques et de convivialité du complexe sportif Saint Caprais – Opération phare 2015

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite engager la réalisation de travaux de construction de locaux techniques et d'une salle de réception au niveau du stade Saint-Caprais afin de répondre aux besoins des nombreux utilisateurs de cet équipement et de promouvoir la pratique sportive.

Cette opération, évaluée à 265 000 € TTC pour l'ensemble de l'opération, dont 190 000 € HT de travaux, peut faire l'objet, en tant qu'opération phare 2015, d'une subvention d'investissement.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à solliciter en tant qu'opération phare de la commune pour l'année 2015 une subvention au taux maximum auprès de la Fédération Française de Football pour l'opération de construction de locaux techniques et d'une salle de réception au stade Saint-Caprais, et à signer les pièces administratives y afférant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- *D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter en tant qu'opération phare de la commune pour l'année 2015 une subvention au taux maximum auprès de la Fédération Française de Football pour l'opération de construction de locaux techniques et d'une salle de réception au stade Saint-Caprais, et à signer les pièces administratives y afférant.*

4- Urbanisme et Travaux

4.1. Syndicat D'Electricité de la Haute-Garonne S.D.E.H.G. – Rénovation de l'éclairage des piétonniers du stade Georges BEYNEY

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 19 décembre 2013, concernant la rénovation de l'éclairage des piétonniers du stade Georges BEYNEY, le S.D.E.H.G. a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (11AR307) :

- Dépose des Points Lumineux n°519, 520, 521, 3377, 580, 584, 560, 561, 562, 563, 564
- Réfection du réseau d'éclairage sur environ 500 m (profondeur 80 cm partout, remblaiement avec produit de la fouille hors circulation engins) en câble U1000RO2V cuivre de section 2*10²+câblette cuivre
- Fourniture et pose de 13 ensembles d'éclairage de 4m de hauteur équipés en LED bi-puissance 30-40W avec réduction 70% entre 23h et 6h
- Raccordement sur réseau de la commande PK CUD présent à l'entrée du complexe

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G., la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

T.V.A.	9 744 €
Part S.D.E.H.G	22 500 €
Part restant à la charge de la commune (Estimation)	29 631 €
Total	61 875 €

Il convient donc à présent que la commune s'engage sur sa participation financière afin que le S.D.E.H.G. puisse poursuivre les études de ce projet.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de cette opération
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- *D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de cette opération*
- *De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G.*

5- Ressources Humaines

5.1. Modification du tableau des effectifs pour la création de deux postes

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs pour permettre la création des postes suivants :

Filière administrative :

- 1 poste de rédacteur

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, moins 9 abstentions, d'adopter la création des postes suivants :

Filière administrative :

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

6- Arrêtés du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de l'opération TTC
2016-02	Aménagement d'une Maison de l' Emploi et de l'Action Sociale Lot 1 – Démolitions et gros Œuvre Lot 2 – Charpente et Couverture Lot 3 – Menuiseries extérieures et Métallerie Lot 4 – Menuiserie bois Lot 5 – Plâtrerie et Isolation Lot 6 – Plomberie et Chauffage Lot 7 – Electricité Lot 8 – Peinture, Sols souples, Faiences Lot 9 – Espaces Verts Lot 10 – Sécurité Incendie	Lot 1: ISS Habitat Lot 2: Endoume Charpente Lot 3: Garrigues THM Lot 4: ISS Habitat Lot 5: PB Entreprise Lot 6: ISS Habitat Lot 7: E.E.G.I Lot 8: Espagnol Lot 9: Becanne S.A.S. Environnement et Services Lot 10: Eurofeu Services	Lot 1: 7 639.56 € Lot 2: 2 127.00 € Lot 3: 7 188.00 € Lot 4: 2 156.30 € Lot 5: 6 056.14 € Lot 6: 2 526.00 € Lot 7: 14 320.20 € Lot 8: 9 840.25 € Lot 9: 1 800.00 € Lot 10: 234.00 €
2016-03	Convention de mise à disposition d'accès à l'application L'Union Connect par la Commune de L'Union et la Société KHEOLIS au Groupement de Gendarmerie Départementale de la Haute-Garonne.		Gratuit

7- Questions diverses

La Séance a été levée à 21 heures.

Le Maire
Marc PÉRÉ


